



IMAGINE ...



<https://usrcgt66.reference-syndicale.fr/>

Publication de l'Union Syndicale des Retraités CGT Pyrénées Orientales

OÙ VA NOTRE SANTÉ ?

LA BOURSE OU LA VIE ?

MON ES// RA PACE-SANTÉ

\$ANOFRIC

€€\$AN

C€ARIAN€

BA¥ER

\$€RVI€R

ORP€A

PFIZER

PR€DI€IF€

A\$TRAZEN€CA

ROCH€

\$ANDOZ

M€RK

M€NARINI

MA SANTÉ EST UN
DROIT ET NON UNE
MARCHANDISE

D'année en année, notre système de santé se dégrade, l'hôpital s'enfonce dans la crise, notre protection sociale ne joue plus son rôle pour une partie de plus en plus importante de la population.

Les causes sont connues, il s'agit de la politique libérale menée par les différents gouvernements qui impose au service public des règles de fonctionnement d'entreprises privées, accompagnées de budgets insuffisants générant sciemment des déficits avec des plans d'économie, à un point tel qu'aujourd'hui dans notre département 60% des actes médicaux sont assurés par le privé.

ILS FONT DE LA SANTÉ
UNE MARCHANDISE COMME LES AUTRES

Nous ne pouvons les laisser faire

NOUS NOUS DEVONS DE RÉAGIR TOUS ENSEMBLE

Pour cela l'USR cgt 66 et l'USD cgt 66 vous proposent d'engager une campagne pour LA DÉFENSE DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE. Au travers d'un questionnaire ci-joint et des débats en territoire, afin que chacune et chacun exprime ses besoins.

DANGER

**VOIE
PRIVÉE
SANS
ISSUE**



L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ A DÉJÀ FAIT UN ÉTAT DES LIEUX ! ...

Du 13 février au 31 mars 2023, l'A.R.S. Occitanie a invité 6 millions d'habitants à s'exprimer sur leur santé dans le cadre d'une "consultation citoyenne" et d'"ateliers citoyens de proximité" qui ont servi de base à l'élaboration d'un "schéma territorial de santé 2023-2028".

Accessibilité aux services d'urgence, SMUR et MCS

Accessibilité moyenne inférieure ou égale à 30mn

Accessibilité moyenne supérieure à 30mn

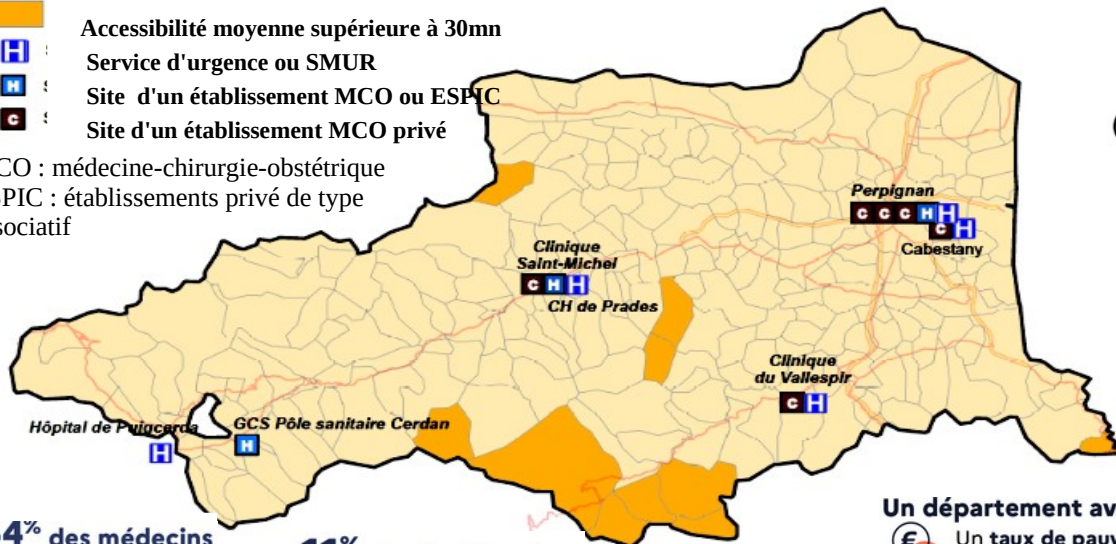
H : Service d'urgence ou SMUR

M : Site d'un établissement MCO ou ESPIC

C : Site d'un établissement MCO privé

MCO : médecine-chirurgie-obstétrique

ESPIC : établissements privés de type associatif



44% des médecins généralistes sont âgés de **60 ans et plus** (41% en Occitanie)

11% des habitants n'ont pas de médecin traitant (11% en Occitanie)

Un département avec la plus forte précarité

Un taux de pauvreté qui concerne **21%** de la population (17% en Occitanie et 15% en France)

32% d'employés (28% en Occitanie et 27% en France)

25% de diplômés Bac+2 (31% en Occitanie comme en France)

57% de ménages non imposés (53% en Occitanie et 50% en France)

ALORS... POURQUOI VOUS IMPLIQUER ?

Avez vous entendu parler de cette enquête ? Qui sont les participants ? Ils "reflètent une large diversité des situations de vie", nous dit-on, mais qu'en est-il des "invisibles" les plus fragiles, les mêmes qui, victimes de l'ostracisation numérique, sont aussi les plus éloignés de la protection sociale et de l'accès aux soins ?



QUESTIONNAIRE TROMPE-L'OEIL : une parole citoyenne flattée mais braquée sur les inégalités géographiques. Rien sur les inégalités tarifaires, les obstacles financiers à l'accès aux soins (complémentaires, franchises, dépassements et autres "reste à charge").

Les "clients" de la santé ne sont sollicités ni pour donner leur avis sur les causes du désastre, ni sur leurs attentes et leurs propositions POUR UNE RÉFORME DU SYSTÈME.

L'expression des besoins vitaux et des revendications est inéluctablement étouffée lorsqu'elle passe au crible des rapports officiels et des pitoyables concoctions technocratiques auxquelles nous ont notamment habitués les "grands débats" nationaux.

Ensemble, maintenons la pression : l'exercice du droit à la parole citoyenne ne se réduit pas à l'organisation de sondages.

Déconsidération des "corps intermédiaires"

L'A.R.S. consulte mais fera ce qu'elle voudra de vos avis et se dispense de ceux des salariés et de leurs représentants : n'oublions pas que l'édification de notre protection sociale, pivot du système de santé, a été l'affaire des travailleurs et de leurs organisations.

Actifs et retraités, salariés de la santé en particulier, devraient être mis à contribution pour évaluer les besoins et trouver des solutions.

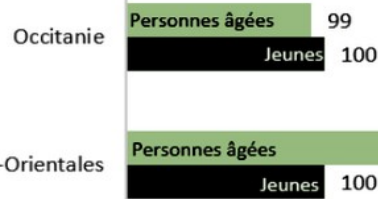
Prenons pour exemple la liste des participants aux "ateliers de travail" consacrés au "plan d'action pour le Vallespir" :

- sur-représentation de professionnels de santé libéraux (ordres et syndicats)
- deux représentants de la communauté de communes (collectivités locales, préparez vous à délier les cordons de la bourse !);
- grands absents : l'Hôpital de Perpignan et l'Hôpital de Thuir;
- La CPAM
- la direction de la Clinique du Vallespir (chaînon du réseau ELSAN, détenteur du quasi-monopole de l'hospitalisation privée départementale, et, soit dit en passant, "marque boursière de KKR & CO INC" - New York); en fait de lutte anti-désertification, elle vient d'annoncer un dégrèvement anti-fuite de rentabilité.
- deux consultants de CMI, "cabinet de conseil en stratégies"

Défaillances de l'État, épidémie de "consulting"

Signe des temps : l'affairisme horrifié par le vide est à l'affût des opportunités qui s'ouvrent dans le sillage des calamités.

Carences de l'État en matière de lutte contre les déserts médicaux ? Un nouveau marché !.



Les +65 ans : **26%** aujourd'hui (22% en moyenne en Occitanie) **36%** en 2050



82 ans

L'espérance de vie est sensiblement inférieure à celle de la région (82,9 ans)

L'URGENCE : UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DU SYSTÈME - UNE SÉCURITÉ SOCIALE DU 21^{ème} SIÈCLE - UNE VRAIE PRISE EN CHARGE À 100 %

Aucun sondage officiel ne vous posera la vraie question de société : l'effondrement du système de santé n'a-t-il pas selon vous quelque chose à voir avec les bouleversements intervenus dans la gouvernance de la protection sociale ?

> Considérez vous comme une avancée la suppression des élections des administrateurs de la Sécurité Sociale ?

> Le rapprochement évolutif des budgets de l'État et de la protection sociale a-t-il eu des effets bénéfiques ?

> Souhaitez vous le retour à l'autonomie des comptes sociaux ou considérez vous comme légitime l'adoption de votre enveloppe de dépenses de santé sous forme de chantage à la dissolution de l'Assemblée Nationale : le recours à l'article 49-3 de la Constitution ?

> Le prétendu "100 % santé" promu à grand fracas en 2021 vous garantit-il l'accès intégral à des prestations gratuites sans avance de frais ?

> Ne préféreriez-vous pas

- Une Sécurité Sociale interlocuteur- collecteur et payeur unique, un système simplifié, clair et accessible ?
- Un budget décidé par les salariés contributeurs ?
- Une Sécurité Sociale intégrale financée à 100 % par la cotisation sur l'ensemble des richesses créées, des revenus financiers, y compris ceux exonérés jusqu'ici ? ... et à 0 % par l'impôt après abolition de la CSG (Contribution Sociale Généralisée), de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), de la Journée de Solidarité (dite "Lundi de Pentecôte") et de la taxe CMU infligée à votre mutuelle ?

Vous avez dit Service Public Hospitalier ?

Depuis la création de la sécurité sociale par le Conseil National de la Résistance (CNR) notre système de santé public est considéré par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme un des meilleurs au monde.



Les hôpitaux publics sont là pour nous accueillir et nous soigner sans distinction sociale.

Mais depuis 30 ans l'hôpital public est maltraité et en grande difficulté pour assurer ses missions auprès de la population.

Les gouvernements libéraux successifs au profit d'un régime basé sur l'argent (capitalisme) ont imposé des économies drastiques synonymes de fermetures de lits et de services, d'urgences saturées, de suppressions de postes de professionnels.



L'hôpital a de plus en plus de mal à répondre à ses missions : assurer l'accès aux soins pour toutes et tous!...

Confronté aux déserts médicaux, l'hôpital remplace le médecin référent, des patients ne pouvant accéder à un médecin traitant.



Dans ce contexte général nous avons rencontré les représentants CGT du Centre Hospitalier de Perpignan et du Centre Hospitalier Spécialisé de Thuir. Dans les deux hôpitaux les militants Éric, Patricia, Sylvie, Honorat, Nicolas expriment les difficultés importantes de fonctionnement et la souffrance des personnels.

Célébrés par la population pendant le COVID, courtisés par le gouvernement leur promettant de régler les problèmes au sortir de l'épidémie, ils ont pris de plein fouet une aggravation de la situation.

Des personnels découragés quittent de plus en plus nombreux des services aux conditions de travail dégradées avec des salaires pas à la hauteur de leurs compétences, de leurs responsabilités et de leur engagement.

Cela se traduit par une pénurie importante de médecins et de personnels soignants, par un découragement voire une démotivation de professionnels surmenés. La prise en charge des patients est impactée par ces difficultés, l'accès aux soins et leur qualité s'en ressentent.

Heureusement le monde hospitalier solidaire et uni continue à soigner toute la population envers et contre tout.

Ils agissent chaque jour pour défendre les valeurs de l'hôpital public « L'hôpital appartient au peuple, le sauver est l'affaire de toutes et de tous » dit l'un d'entre eux.

Seule la mobilisation des professionnels et des usagers permettra de répondre aux besoins de santé de toutes et de tous et de redonner à l'hôpital les moyens de remplir ses missions.

Margot et Sylvie retraitées du CH de Perpignan et de Thuir.



CH
LÉON-JEAN GRÉGORY
JUILLET 2023
FERMETURE DE
20
LITS
PAR MANQUE
DE PERSONNEL



À 63 reprises entre 2011 et 2018, la Commission européenne a recommandé aux États membres de l'UE de privatiser certains pans de la santé ou de réduire les dépenses publiques en matière de santé. Ces recommandations ont visé tous les États, qui ont en général obtempéré **MARTIN SCHIRDEWAN, député européen**

Une politique de santé ambitieuse : est ce possible ?

A la suspension du numerus clausus ministériel a fait place un numerus clausus larvé régenté par les facultés: il devient indispensable de démocratiser l'accès aux études de médecine avec l'instauration de contrats d'études, avec l'objectif de créer les 100 000 emplois manquants dans les hôpitaux (200 000 dans les EHPAD), le plus rapidement possible. Sinon la situation sera pire dans les 10 ou 15 ans.

Arrêt de toutes les fermetures de services, d'établissements ou de lits, prévues dans le projet de restructuration hospitalière en cours et réouverture des lits partout où c'est nécessaire.

Des hôpitaux de proximité sur tout le territoire avec l'ensemble des activités partout où c'est nécessaire.

Des permanences de soins organisées, en ville et à l'hôpital, à la hauteur des besoins, des moyens pour le rétablissement de la permanence médicale (garde, astreintes etc) 24h/24h, effectués par tous les médecins.

Ces revendications ne pourront être satisfaites que dans le cadre d'un budget annuel à la hauteur des enjeux. C'est lors des discussions et des échanges, lors de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale que ces projets doivent être débattus: le moindre des respects du peuple français quand on se rappelle que les représentants des cotisants ont été ignominieusement évincés de leur droit fondamental de direction et de contrôle.

L'urgence est là ! Oui, c'est possible ! ...à condition que voie enfin le jour la redistribution des richesses créées par le travail ...massivement souhaitée y compris dans une partie de l'élite financière américaine et européenne !.

CENTRES DE SANTÉ :
un réseau national homogène
organisé par la Sécurité Sociale

"MAISONS DE SANTÉ",
"CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ" :

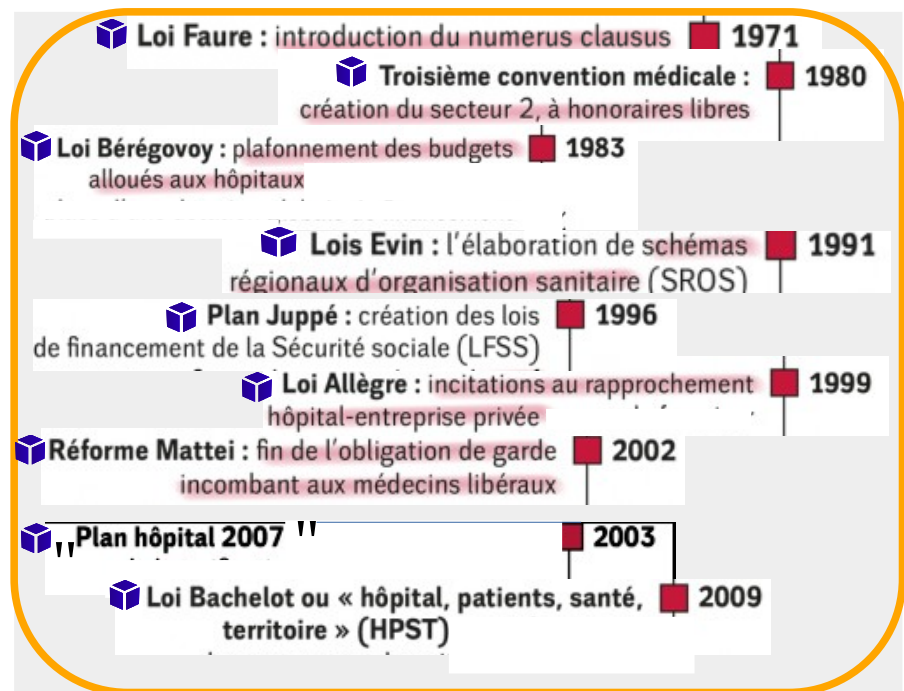
louables palliatifs aux défaillances de l'État mais

saupoudrage disparate et inégalitaire conditionné par les
CAPACITÉS DE FINANCEMENT LOCALES :

Communes, départements et régions se précipitent tête
baissée dans le coûteux et hasardeux transfert de
compétences ouvert "à leur bénéfice" (sic) par la loi du 7
janvier 1983 dite "loi Defferre"



ENTENDU à la télé :
parole de maire sur une
maison de santé
communale inoccupée
faute de candidats : un
coût équivalent au
tiers du budget
municipal



Les centres de santé publics la solution.....

Actuellement nous connaissons une pénurie de médecins sans précédent entraînant des déserts médicaux et des délais de rendez-vous de plus en plus longs.

Quelques chiffres, à l'échelle nationale :

7 millions de personnes dont 700 000 en affection longue durée (ALD) n'ont plus de médecin traitant,
1,6 millions de personnes, chaque année, renoncent à des soins par manque de médecins,
8 500 étudiant-es en médecine sont formé-es par an, quand il en faudrait au minimum 15 000 pour remplacer les départs en retraite.

Face à cette dégradation de l'accès aux soins, à un secteur privé de plus en plus présent (60 % dans le 66) et donc une vision lucrative de la santé, la CGT pense que les Centres de Santé pourraient être une solution d'avenir.

PLACER L'HÔPITAL PUBLIC AU CENTRE DES DISPOSITIFS

Ne plus concevoir hôpital public et médecine de ville comme deux entités indépendantes.

A côté du système conventionnel libéral, à bout de souffle, le système de santé de demain, dans notre département, doit intégrer médecine de ville et hôpital dans le cadre d'un service public de santé décliné territorialement pour l'ensemble des personnes vivant sur le territoire français

- selon leurs revenus
 - sans dépassements d'honoraires (plus de 3 milliards par an à l'heure actuelle)
 - avec application généralisée du tiers-payant
- Des centres rattachés aux hôpitaux au mouvement mutualiste ou aux collectivités, suivant le modèle des dispensaires gérés par les CPAM jusqu'il y a quelques années.

Les Centres de Santé permettraient aux médecins de travailler en équipe au sein de structures où elles-ils seraient déchargé-es du travail administratif. Ils fonctionnent en réseau avec les hôpitaux, les Ehpads, les services de soins infirmiers à domicile...

Enfin, ces lieux de soins pourraient disposer de plateaux techniques, notamment en radiologie et en biologie, permettant à du personnel hospitalier (spécialistes) d'y intervenir selon les besoins



À NOTRE SANTÉ ... ! ?



CONSULTATION DÉPARTEMENTALE SUR L'OFFRE DE SOIN

Vous êtes Femme Homme Autre

Ville :

Age :

| Avez-vous à proximité : (= entre 0 et 10 km) | Avez-vous besoin de ces services, pour vous ou vos proches : | Délai de rdv | | |
|---|---|--------------|------|---------------|
| | | Jours | Mois | Non Joignable |
| <input type="checkbox"/> Médecin traitant ou cabinet médical | <input type="checkbox"/> Médecin traitant ou cabinet médical | | | |
| <input type="checkbox"/> Dentiste | <input type="checkbox"/> Dentiste | | | |
| <input type="checkbox"/> Ophtalmologue | <input type="checkbox"/> Ophtalmologue | | | |
| <input type="checkbox"/> Dermatologue | <input type="checkbox"/> Dermatologue | | | |
| <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute | <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute | | | |
| <input type="checkbox"/> Pharmacie | <input type="checkbox"/> Pharmacie | | | |
| <input type="checkbox"/> Cabinet de radiologie | <input type="checkbox"/> Cabinet de radiologie | | | |
| <input type="checkbox"/> Infirmières ou cabinet d'infirmières | <input type="checkbox"/> Infirmières ou cabinet d'infirmières | | | |
| <input type="checkbox"/> Hôpital public | <input type="checkbox"/> Hôpital public | | | |
| <input type="checkbox"/> Clinique privée | <input type="checkbox"/> Clinique privée | | | |
| <input type="checkbox"/> Ehpad | <input type="checkbox"/> Ehpad | | | |
| <input type="checkbox"/> Psychiatrie / Psychologue | <input type="checkbox"/> Psychiatrie / Psychologue | | | |
| <input type="checkbox"/> Gynéco / Urologie | <input type="checkbox"/> Gynéco / Urologie | | | |
| <input type="checkbox"/> Laboratoire Biologie Médicale | <input type="checkbox"/> Laboratoire Biologie Médicale | | | |
| <input type="checkbox"/> Homéopathe, ostéopathe... | <input type="checkbox"/> Homéopathe, ostéopathe... | | | |
| <input type="checkbox"/> Autres | <input type="checkbox"/> Autres | | | |

Médecine générale

| | | | | |
|---|------------------------------------|--|---|--|
| Avez-vous un médecin référent ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | Si NON, exprimez vos difficultés : | |
| Comment prenez-vous rendez-vous ? | <input type="checkbox"/> Téléphone | <input type="checkbox"/> Physiquement | <input type="checkbox"/> Internet (Ex : Doctolib) | <input type="checkbox"/> Autre : |
| Distance entre votre domicile et votre médecin ou cabinet médical ? | | Km : | | |
| Comment y allez-vous ? | <input type="checkbox"/> À pied | <input type="checkbox"/> En voiture | <input type="checkbox"/> Par un tiers (Taxi, famille etc...) | <input type="checkbox"/> Autre : (Ex : Transport en commun) |
| Combien payez-vous votre consultation ? |€ | Bénéficiez-vous du tiers payant ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Avez-vous un reste à charge ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | |

HOPITAL PUBLIC – CLINIQUE PRIVEE

Distance de l'hôpital ou de la clinique la plus proche de votre domicile : Km

| | | |
|--|---|---|
| Avez-vous accès à des spécialistes ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Quels en sont les délais pour un RDV ? | En jours : | En mois : |
| Etes-vous dirigés vers le secteur Public ou Privé ? | <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé | Est-ce votre choix ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Êtes-vous en capacité de payer un dépassement d'honoraires ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

SERVICE DES URGENCES

| | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Avez-vous eu besoin de ce service récemment ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Aviez-vous connaissance du forfait urgences ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

EHPAD/MAISON DE RETRAITE/MAINTIEN À DOMICILE

| | | |
|---|--|------------------------------|
| Avez-vous une ou des personnes de votre entourage en EHPAD ou maison de retraite ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Avez-vous eu le choix de l'établissement ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Pensez-vous que le personnel de ces établissements soit en nombre suffisant pour dispenser des soins de qualité ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Avez-vous fait appel à un service de maintien à domicile ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui quel type de service à domicile ? | <input type="checkbox"/> SSIAD <input type="checkbox"/> associatif (ex : Joseph Sauvy) | <input type="checkbox"/> HAD |
| Est-ce que le service de maintien à domicile a répondu à vos attentes ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si Non en quelques mots pourquoi ? | | |

Avez-vous déjà renoncé à vous soigner ? Oui Non

Si OUI exprimez les difficultés rencontrées (ex : dépassement honoraires trop important) :

.....
.....

VOS RÉPONSES NOUS SONT PRÉCIEUSES !

EXPRIMEZ VOUS, FAITES REMONTER VOS REMARQUES, VOS DIFFICULTÉS, MAIS AUSSI VOS PROPOSITIONS :

.....
.....
.....
.....

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DES INFORMATIONS ET/OU NOUS JOINDRE, MERCI DE LAISSER VOTRE NOM, PRENOM, ADRESSE MAIL ET ADRESSE POSTALE : Nom :Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Questionnaire à retourner à l'USR CGT 66 ou USD SANTÉ CGT 66
Maison des syndicats – 8 rue de la Garrigole – 66000 PERPIGNAN
Par Courriel : usrcgt66@gmail.com ou usdcgt66@orange.fr